



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

SECRETARIAT GENERAL

**Décision n°2019-6-SG
portant délégation de signature en matière d'astreintes**

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu le décret n° 2014-958 du 22 août 2014 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret du 5 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu l'arrêté du 22 août 2014 pris pour l'application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat en ce qui concerne certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la décision n°2018-741 du 7 décembre 2018 portant délégation au directeur général adjoint,

décide :

Article 1^{er} : pour les besoins du service, délégation pour signer les actes de mise en astreinte d'agents placés sous leur autorité est donnée à :

Directions : <ul style="list-style-type: none">- M. Emmanuel Rousselot, secrétaire général- Mme Magali Stoll, directrice des programmes et de l'appui aux politiques publiques- Mme Nathalie Eltchaninoff, directrice adjointe des programmes et de l'appui aux politiques publiques- Mme Blandine Marchand, directrice des sciences et technologies de l'information- M. Jean-Luc Cousin, directeur adjoint des sciences et technologies de l'information- M. Philippe Gerbe, directeur des opérations et des territoires- M. Didier Moisset, directeur adjoint des opérations et des territoires- Mme Marie-Louise Zambon, directrice adjointe des opérations et des territoires	Direction des opérations et des territoires : <ul style="list-style-type: none">- M. Sylvain Airault, chef du service de l'imagerie et de l'aéronautique- M. Laurent Cunin et Mme Valérie Couéraud, chefs adjoints du service de l'imagerie et de l'aéronautique- M. Serge Motet, chef du service vecteur et 3D- M. Thierry Person, chef du service de géodésie et de métrologie- M. Francis Lantoine, chef du service de la valorisation des référentiels et du patrimoine- M. Roland Gachet, chef du service de l'imagerie spatiale- Mme Martine Dupuis, chef adjointe du service de l'imagerie spatiale
--	---

Secrétariat général : - M. Emmanuel Lacroix, chef du service de l'immobilier et de la logistique - M. Jérôme Tantot, chef adjoint du service de l'immobilier et de la logistique - Mme Nadège Brouard, chef du département logistique de Villefranche-sur-Cher, service de l'immobilier et de la logistique	Direction des sciences et technologies de l'information : - M. Raphaël Aurus, chef du service socle informatique
---	--

Article 2 : la décision n°2018-744 du 7 décembre 2018 est abrogée.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé, le 2 janvier 2019

Publiée le **04 JAN. 2019**

Daniel Bursaux